

DELIBERATION N° 2018/467

Portant approbation de la délibération n° DEL-2018-45 du Syndicat Mixte des Transports Urbains, relative à la définition du Périmètre de Transport Urbain (PTU) du Grand Nouméa

Le conseil municipal de la Ville de Dumbéa, réuni en séance publique, le 19 décembre 2018,

VU la loi organique modifiée n° 99-209 du 19 mars 1999 relative à la Nouvelle-Calédonie,

VU la loi modifiée n° 99-210 du 19 mars 1999 relative à la Nouvelle-Calédonie,

VU le code des communes de la Nouvelle-Calédonie,

VU le code de la route de la Nouvelle-Calédonie,

VU la délibération n°2018-45 du SMTU, arrêtant le périmètre de Transport Urbain du Grand Nouméa en date du 14 août 2018,

VU la note explicative de synthèse n° 2018/102 du 30 octobre 2018,

La commission municipale intitulée « Aménagement du Territoire, Développement Economique et Développement Durable entendue en séance du 3 décembre 2018,

Après en avoir délibéré,

DECIDE :

ARTICLE 1^{er} /

D'approuver la délibération n° DEL-2018-45 adoptée par le Comité Syndical du Syndicat Mixte des Transports Urbains, relative à la définition du Périmètre de Transport Urbain (PTU) du Grand Nouméa.

ARTICLE 2/

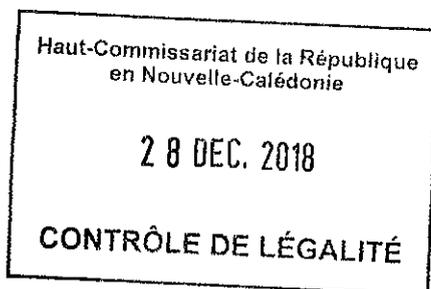
Le territoire de la commune de Dumbéa fait partie du Périmètre de Transport Urbain de l'agglomération du Grand Nouméa tel qu'annexé à la présente délibération, qui définit la zone à l'intérieur de laquelle les transports publics de personnes organisés par le Syndicat Mixte des Transports Urbains sont qualifiés de transports urbains.

ARTICLE 3/

Le délai de recours devant le Tribunal Administratif de Nouvelle-Calédonie contre la présente délibération est de deux mois à compter de sa publication.

ARTICLE 4/

Le Maire de la Ville de Dumbéa est chargé, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération qui sera communiquée à Monsieur le Commissaire Délégué de la République pour la Province Sud et publiée par voie d'affichage.



DELIBERE EN SEANCE PUBLIQUE, LE 19 DECEMBRE 2018

POUR EXTRAIT CONFORME

DUMBEA, LE 19 DECEMBRE 2018

Le Maire,

Georges Natu



DESTINATAIRES :

SUBD. ADMINIS. SUD	-	1
SAG	-	1
DDP	-	1
AFFICHAGE	-	1
SMTU	-	1